

Bilan du suivi estival de la population de loups – été 2018

A l'attention des correspondants du Réseau Loup-Lynx

Rappel méthodologique

L'objectif du protocole de suivi estival du loup est de mieux cerner l'organisation territoriale de certains groupes sociaux connus et de détecter de potentielles nouvelles meutes.

Pour ce faire, le suivi estival du loup repose sur le protocole du hurlement provoqué. Il consiste à stimuler le hurlement des loups afin de détecter la présence de jeunes et ainsi attester de la reproduction de l'espèce sur une zone.

Depuis 2013, les opérations de hurlement provoqué ne sont plus systématiques mais concernent uniquement les territoires sélectionnés au regard du bilan hivernal précédent et selon l'expertise des équipes locales de suivi.

Ces sites sélectionnés sont en premier lieu les nouvelles Zones de Présence Permanente (ZPP) comptant au moins deux individus sans antécédent de reproduction connu mais aussi les secteurs « à suivre » identifiés en sortie d'hiver 2017-2018. De ce fait, durant l'été 2018, ces sites se situaient sur l'ensemble des régions alpines et provençales.

Parallèlement, la collecte d'informations se poursuit sur l'ensemble de l'aire de présence de l'espèce : les correspondants restent vigilants, notamment sur les territoires de détection récente (Cantal, Béarn, Nord du Morvan...) dans l'objectif de caractériser une éventuelle installation de l'espèce.

Malgré quelques oppositions locales rencontrées dans l'organisation des dispositifs techniques, notre réseau de correspondants demeure un outil indiscutable du suivi de l'espèce.

Des opérations estivales de suivi ciblées

Afin de suivre le développement de l'espèce, ce sont 37 opérations de prospection spécifiques qui ont été organisées sur le terrain entre août et octobre. Seules six opérations se sont révélées négatives.

D'autre part, tout indice (observation visuelle, photographie, dépouille) permettant d'attester de la présence de louveteaux sur un massif est retenu afin de documenter la reproduction de l'espèce au cours de la période de référence (mai à novembre).

L'identification d'une reproduction sur un nouveau secteur permet d'attester, sous réserve de confrontation des résultats avec les meutes voisines, de la présence d'une nouvelle meute reproductrice qualifiant de fait la zone en ZPP.

Une expansion démographique qui se poursuit : 85 ZPP dont 72 meutes.

(le dernier bilan hivernal faisait état de 74 ZPP dont 57 meutes + 2 meutes sans indice, en sortie d'hiver)

Entre les mois de juin et octobre 2018, dix nouvelles ZPP, qui n'étaient pas identifiées en sortie d'hiver, ont été découvertes grâce à la détection de la reproduction :

- | | |
|--|---------------------------------------|
| - Aup (Alpes de Haute Provence) | - Aspres (Alpes Maritimes) |
| - Cousson (Alpes de Haute Provence) | - Ventouret (entre Vaucluse et Drôme) |
| - Rent (Alpes de Haute Provence) | - Taillefer – Oisans (Isère) |
| - Cheval Blanc (Alpes de Haute Provence) | - Vercors – Drac (Isère) |
| - Chabrières (Hautes Alpes) | - Bellecôte – Mont Pourri (Savoie) |

Par ailleurs, les opérations réalisées permettent de confirmer le statut reproducteur pour deux ZPP déjà connues désormais constituée en meutes reproductrices :

- Plateaux de Vaucluse (Vaucluse)
- Haute Tarentaise (Savoie)

Un nouveau groupe d'au moins trois individus, identifiés par piège photo, vient compléter ce bilan :

- Préalpes de Menton (Alpes Maritimes)

Au total, 43 cas de reproduction ont été détectés grâce au suivi par hurlement provoqué, ainsi qu'à l'aide d'images ou d'observations de louveteaux renseignées sur l'ensemble des zones prospectées par les correspondants du réseau. Ce suivi permet d'attester l'existence de 72 meutes contre 57 en sortie d'hiver. En outre, les deux meutes (Tournaire et Audibergue) pour lesquelles aucun indice de présence n'avait été collecté cet hiver voient leur statut de meute confirmé à l'issue de ce bilan estival.

Les nouveaux groupes sociaux mis en évidence s'installent essentiellement entre les territoires de meutes déjà connues. La forte proximité de nouveaux groupes nous oblige à renommer certaines ZPP pour distinguer les groupes. Par exemple, la « ZPP Ventoux » devient « ZPP Mont Serein » à l'ouest et « ZPP Ventouret » à l'est. Le territoire « Bévera » change d'appellation, il est désormais dénommé « Préalpes de Menton » pour caler à la géographie locale. Dans le même esprit, la meute « Centre Var » est rebaptisée « Provence verte ».

A ce jour, aucune reproduction n'est constatée hors de l'aire de distribution alpine ou méditerranéenne.

L'actualité du réseau sur les nouveaux secteurs à surveiller

Le bilan de ce suivi estival permet d'identifier des zones de présence à confirmer en raison d'indices collectés ou de suspicions d'installation de nouveaux groupes. La détermination du statut de ces territoires est parfois complexe en raison de leur proximité avec des meutes connues. Les futures opérations de suivi s'attacheront à distinguer ces groupes. Par ailleurs, la récurrence d'indices au cours d'un second hiver de présence permettra de qualifier le statut de certains de ces territoires pour lesquels nous disposons d'information depuis plus d'un an :

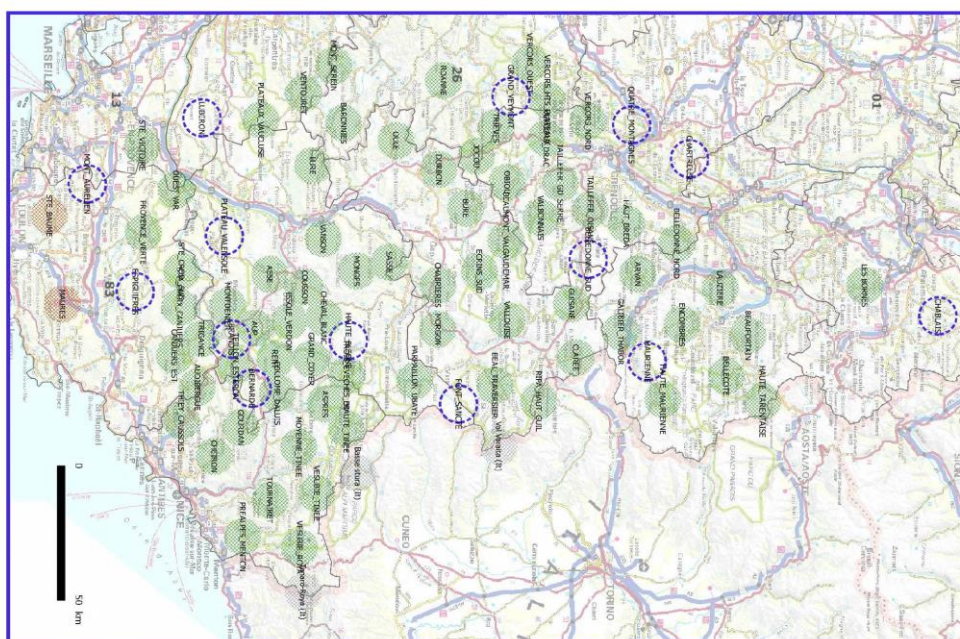
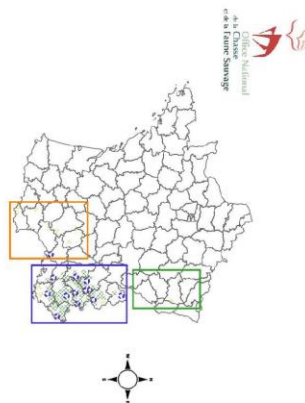
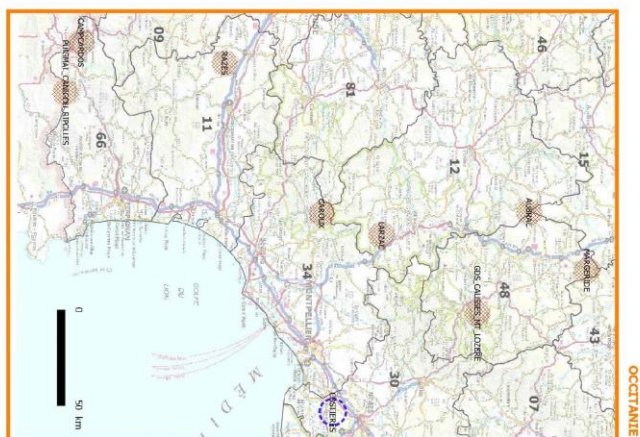
- | | |
|-----------------------------|-----------------------------------|
| - Brandis (04) | - Costières (30) |
| - Haute Bléone (04) | - Grand Veymont (26-38) |
| - La Bernarde (04) | - Vercors – Quatre montagnes (26) |
| - Plateau de Valensole (04) | - Belledonne Sud (38) |
| - Font Sancte (04-05) | - Chartreuse (38) |
| - Mont Aurélien (13) | - Espiguières (83) |
| - Lubéron (84) | - Maurienne (73) |

En conclusion, ce bilan estival recense 85 Zones de Présence Permanente dont 72 meutes avec une poursuite du développement de l'espèce. A ce jour, la progression du nombre de meutes est attestée sur les seuls massifs alpins et provençaux. L'évaluation des effectifs sera réalisée à l'issue du prochain suivi hivernal ; l'augmentation du nombre de groupes de loups s'accompagnera vraisemblablement d'une hausse des effectifs en sortie d'hiver. Le réseau reste actif sur l'ensemble du territoire national, la carte communale de distribution sera très prochainement publiée.

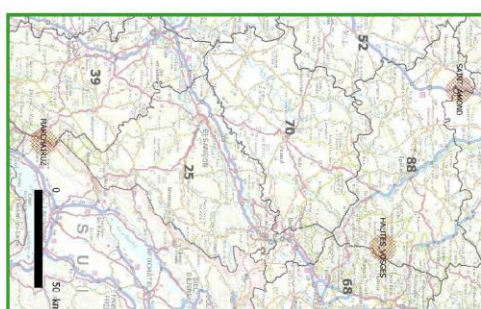
La cartographie des zones de présence, ci-après, est modifiée afin de faciliter leur représentation cartographique : la superficie des symboles a été réduite arbitrairement par rapport aux Flash Infos précédents. Elle ne correspond aucunement à l'emprise réelle du territoire des meutes.

Flash info

29 novembre 2018



Cartographie schématique des zones de présence du loup en France - Situation à l'issue de l'hiver 2017-2018
MASSIFS ALPINS et PROVENCEAUX



GRAND EST et FRANCHE COMTE

SUIVI ESTIVAL_2018

- Zone de Présence Permanente "meute"
- Zone de Présence Permanente "non meute"
- Zone de Présence "à confirmer"
- Zone de Présence Permanente suivie en Italie

Langue
Zone : Ces représentations sont schématisées car on ne peut pas identifier avec précision les contours du domaine vital d'un ou plusieurs animaux territoriaux.
Zone de Présence Permanente : du village à l'issue de deux hivers consécutifs de présence continue ou des années en évidence d'une reproduction.
Zone de Présence à Confirmer : secteur présentant une récurrence d'indices de présence (traces, empreintes, etc.) mais sans preuve de reproduction ou de présence continue.
Monter : à compter de trois individus ou plus qui, dans une zone, ont été observés en même temps.
Non meute : un ou deux individus sans reproduction avérée.

Cartographie : Nicolas JEAN ONCFS
Fonds : BD CARTE (C) IGN
Sources : Données du réseau loup lynx
Période 01/05/2018 au 31/10/2018
Mise à jour : novembre 2018

